



## Cdd de 15 jours(pour un congés payer)

Par **Deleu Sylvie**, le **02/10/2017** à **08:10**

Bonjour j'ai signée un cdd de 15 jours pour un remplacement d'une collègue pendant ses congés payer et je m aperçoit que ma collègue n est pas en vacances !!!! On travaille ensemble!!!

A ton le droit de faire se genre de contrat??

Je travaille pour se magasin depuis 3 ans et demi et toujours avec des contrat cdd!!je suis reconnu travailleur handicapé!!!

Par **P.M.**, le **02/10/2017** à **08:27**

Bonjour,

Vous seriez sans doute étonnée si je vous disais que l'employeur à le droit de mentionner un faux motif sur un CDD et je pèse que vous pensez que ce n'est pas possible...

Si c'est la seule interrogation que vous aviez j'y ai répondu...

Si vous vouliez aller un peu plus loin, vous pourriez en recueillant les preuves demander la requalification du CDD en CDI par le Conseil de Prud'Hommes...

Par **Deleu Sylvie**, le **02/10/2017** à **11:25**

merci de m avoir repondu je me suis renseigne au pru d homme et cest interdit!!!

cordialement

S.D

Par **Deleu Sylvie**, le **02/10/2017** à **11:27**

on va pouvoir poursuivre avec cette employeur et obtenir un cdi depuis le temps

si pas de reponse de lui

tant puis pour lui

Par **P.M.**, le **02/10/2017** à **11:28**

On le savait déjà et c'est ce que je vous ai confirmé en vous indiquant que vous pourriez demander la requalification du CDD en CDI...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...